



Séance du 19 novembre 2021 à 15h

en présence d'un auditoire limité sur inscription, accessible en visioconférence
sous la coordination de **Julie d'Andurain** et **Dominique Barjot**
présidée par **Marc Aicardi de Saint-Paul**

« Le Second Empire et la politique coloniale »

La vision coloniale de Napoléon III

Eric Anceau, Sorbonne Université

Pendant longtemps, l'historiographie a prétendu que la France avait attendu les années 1880 pour s'engager dans une vaste politique coloniale. Depuis un demi-siècle des travaux ont remonté cette chronologie et souligné le rôle du Second Empire et de Napoléon III dans l'édification de l'Empire colonial français. En première approche, la meilleure preuve nous en est donnée par les chiffres : le domaine colonial français couvre environ 300 000 km² à la veille du Second Empire, en 1851. Il fait plus que tripler pour dépasser le million à la chute du régime, en 1870.

Cette communication en aborde un aspect particulier. Elle a pour objectif de présenter les idées de Louis-Napoléon Bonaparte en matière de colonisation, puis de voir comment, une fois que l'homme devient empereur des Français se dessine cet empire, l'empire de l'Empire serais-je tenté de dire, en lien ou en contradiction avec cette pensée.

Le caractère synthétique de nos interventions d'aujourd'hui nécessitera d'aller à l'essentiel. Je vous prie d'excuser par avance le caractère nécessairement elliptique de mon propos.

I - Les idées coloniales de Louis-Napoléon avant d'arriver au pouvoir

Dans sa jeunesse, Louis-Napoléon Bonaparte se prépare déjà à gouverner. Il publie donc des travaux dans tous les domaines pour faire connaître ses idées. Il n'y néglige pas les colonies, mais pour les présenter comme « onéreuses en temps de paix, désastreuses en temps de guerre ». Il présente même l'Algérie « comme un boulet que la France traîne au pied ». Il accorde cependant assez vite une place plus favorable à celle-ci et à la Guyane, ainsi qu'à leurs abords immédiats. C'est ainsi qu'il envisage même l'annexion des Baléares conçues probablement comme un relais vers l'Algérie. Comment expliquer ce rejet général des colonies et ces rares exceptions que ce grand pragmatique fait à son plan d'ensemble ?

Lorsque Louis-Napoléon Bonaparte prend la plume dans les années 1830, la France ne s'est toujours pas relevée des défaites des dernières guerres napoléoniennes et de l'humiliation subie au Congrès de Vienne. Admirateur de son oncle et grand lecteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, il fait du retour de la France sur l'avant-scène européenne d'une part et du principe des nationalités d'autre part ses priorités. Les colonies ne peuvent que détourner la France de



ces objectifs prioritaires. Elles occupent donc une place négligeable dans son schéma de pensée, comme en témoignent plusieurs de ses textes sur des sujets variés qui concernent les colonies.

Louis-Napoléon accepte ainsi de soutenir le sucre de betterave contre le sucre de canne, car celui-ci peut résorber le chômage et vaincre la misère, alors qu'il descend pourtant par sa mère d'une grande famille de planteurs créoles de la Martinique, les Tascher de la Pagerie. Il est très partagé sur l'esclavage. Même si l'humaniste qu'il est penche pour son abolition, il fustige surtout les philanthropes : « L'ardeur de certains hommes s'accroît toujours en raison directe du carré des distances où se trouvent les objets de leur sympathie. Ils sont insensibles à la misère du prolétaire français, au dénûment de l'ouvrier qui habite le même toit qu'eux ; mais aussitôt qu'à nos antipodes quelques iniquités se commettent, oh ! alors leurs passions s'exaltent, l'humanité qui souffre au bout du monde leur paraît bien plus digne de pitié que celle qui languit dans leur propre patrie ».

Le saint-simonisme qu'il découvre dans les années 1830 l'amène cependant à se montrer moins catégorique dans sa réprobation du colonialisme. Héritiers de la pensée de Saint-Simon qui meurt en 1825, ses disciples, les saint-simoniens, manifestent leur foi dans le progrès, dans l'organisation du travail, mais aussi dans la liberté d'entreprendre, dans l'industrialisation, dans l'exploitation des nouvelles terres et dans le commerce international. Dans ce cadre, le nouveau chef d'école, Prosper Enfantin développe un intérêt particulier pour l'Algérie, les Amériques et les canaux transocéaniques.

L'Algérie et les Amériques pourraient ainsi devenir un déversoir pour les chômeurs de la métropole. Dans *L'Extinction du Paupérisme*, Louis-Napoléon Bonaparte développe lui-même l'idée de créer dans ce but des colonies agricoles, idée qu'il reprend quelques mois plus tard dans son ouvrage sur le canal de Nicaragua. Dans le plus pur esprit saint-simonien, il y prône le percement d'un canal creusé au centre du continent américain et permettant de relier l'Atlantique au Pacifique.

Par ailleurs, il n'est pas insensible au discours des saint-simoniens sur le régime de l'exclusif, autrement appelé pacte colonial. Ce régime, qui remonte au règne de Louis XIV et au mercantilisme de Colbert, réserve le trafic maritime entre métropole et colonies au pavillon national et les produits coloniaux à la métropole, et ferme le marché colonial aux marchandises étrangères. Or, il est devenu contreproductif aussi bien pour les colonies que pour la métropole, au point que l'administration ferme les yeux sur la contrebande. Séjournant longuement en Grande-Bretagne durant ces années, le prince y voit qu'une autre politique est possible.



II - L'édification d'un empire de l'Empire

Devenu président de la République en décembre 1848, Louis-Napoléon fait preuve de beaucoup de prudence en matière coloniale pendant les trois ans où il occupe l'Élysée, d'autant plus que ses prérogatives sont très limitées par la Constitution.

Au lendemain de son coup d'État du 2 Décembre 1851 qui lui permet de se maintenir au pouvoir, puis de devenir empereur, il supprime la représentation parlementaire de l'Algérie des colonies, ayant été très choqué par l'agitation électorale qui a accompagné les élections législatives de 1849 aux Antilles. En revanche, il ne revient pas sur l'abolition de l'esclavage que le gouvernement provisoire de 1848 a décrété, contrairement à ce qu'avait fait son oncle sous le Consulat et ce malgré les pressions de son entourage.

Hors du sénatus-consulte du 3 mai 1854 qui est un texte fondamental en matière de législation coloniale et qui institue un comité consultatif de douze membres nommés par l'exécutif, sa politique coloniale des années 1850 se caractérise par un grand pragmatisme et quelques idées fortes : au premier chef la défense de l'intérêt supérieur de la France dans le cadre d'une émulation avec l'autre grande puissance européenne du temps, la Grande-Bretagne, secondairement, la volonté d'assurer le prestige de la dynastie, de satisfaire l'amour-propre de l'opinion et de soutenir les intérêts catholiques, en particulier par la protection des missions, ainsi que les intérêts économiques par la sollicitude accordée aux entreprises françaises.

Ici, il faut évoquer l'exemple du négoce bordelais important pour la colonisation du Sénégal. Théodore Ducos, ministre de la Marine et des Colonies de 1851 à 1855 et le conseiller d'État Mestro, directeur des Colonies depuis 1841, tous deux Bordelais, entretiennent des liens étroits avec les armateurs et les négociants de la ville et en particulier avec la Maison Maurel et Prom intéressée dans l'importation des arachides du Sénégal, ce qui nécessite une pénétration à l'intérieur du territoire à partir des implantations initiales de Saint-Louis et de l'île de Gorée. C'est chose faite avec le gouverneur Protet et surtout son successeur Faidherbe. On le voit avec cet exemple, la politique coloniale est l'œuvre du ministère de la Marine et des Colonies, l'un des dix à douze ministères de l'époque où les saint-simoniens sont nombreux aussi bien dans les instances centrales du ministère que parmi les officiers en poste sur place, ainsi de Darricau, gouverneur de la Réunion de 1858 à 1864.

Le fait de confier la gestion des colonies au ministère de la Marine apparaît alors évident. Il est en effet impossible d'avoir une marine sans colonies et des colonies sans marine, d'autant plus qu'il s'agit désormais d'une marine à vapeur grosse consommatrice de charbon. Il lui faut donc des dépôts de combustible placés dans des positions stratégiques. La doctrine des points d'appui développée sous la monarchie de Juillet est véritablement appliquée sous le Second Empire, avec le soutien de Napoléon III. Des territoires stratégiques sont acquis en mer Rouge (Obock) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie). Pour la première fois depuis Colbert, la France se dote d'une marine de guerre digne de ce nom et double son budget en la matière.



Grâce au programme du 23 novembre 1857, l'accent est porté par un empereur féru de techniques et d'innovations, sur les cuirassés, l'hélice qui remplace l'aube et l'augmentation de la puissance de feu.

En fait c'est avec Prosper Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies de 1860 à 1867 après avoir été ministre de l'Algérie et des Colonies – nous allons reparler de ce ministère – qu'une vraie politique impériale se met en place, pour la première fois, et ce avec le soutien de Napoléon III. Celle-ci se caractérise par une rupture encore plus prononcée avec la colonisation mercantile traditionnelle et par l'introduction de la liberté commerciale, mais aussi par l'idée d'une mission civilisatrice de la puissance coloniale qui doit se faire accepter en douceur, non par une assimilation brutale des populations.

Un symbole en est l'expédition de Syrie de 1860 où la France au nom de civilisation occidentale et des droits de l'homme – c'est d'une certaine façon la première mission humanitaire organisée par un État –, envoie un corps expéditionnaire pour secourir les Maronites massacrés par les Druses. Il n'y a certes pas d'implantation coloniale, mais le début d'une influence décisive au Proche-Orient. La même année l'expédition en Chine menée conjointement avec les Britanniques et qui prend pour prétexte la persécution des chrétiens est surtout le moyen d'obtenir la réouverture du pays au commerce occidental. En Cochinchine et au Cambodge, devenues colonie pour l'une et protectorat pour l'autre, Chasseloup-Laubat met en place sa politique impériale. Sur place, le gouverneur de La Grandière est encore plus offensif et initie une politique assimilatrice qui annonce celle de la Troisième République. S'il n'est pas à l'initiative, Napoléon III en est tenu informé et l'approuve.

Quant à la liberté commerciale, elle est symbolisée à la fois par le soutien sans faille et décisif du souverain à un projet éminemment saint-simonien, le canal de Suez porté par le cousin de son épouse, Ferdinand de Lesseps, du début du projet en 1855 à l'inauguration en 1869 et par l'abolition de l'exclusif. De façon plus décisive encore, le 23 janvier 1860, Napoléon III signe de sa propre initiative, mais sous l'influence du saint-simonien le plus célèbre, Michel Chevalier, le traité libéralisant les échanges avec la Grande-Bretagne. Parmi les clauses du traité, l'une prévoit que les denrées coloniales britanniques pourront désormais être admises sur le marché français moyennant des droits modiques. La suite logique en est la loi du 31 juillet 1861 qui fait sauter toutes les entraves qui pèsent sur le commerce des colonies. Ces dernières peuvent dès lors commercer aux mêmes conditions douanières que la métropole. Importations et exportations peuvent se faire désormais sous pavillon étranger moyennant une légère surtaxe.



III- Le cas particulier de l'Algérie

Il importe pour finir de faire un focus sur l'Algérie tant celle-ci offre un cas particulier au regard de la colonisation française. Napoléon III joue d'ailleurs ici un grand rôle.

Nous avons vu l'intérêt qu'il portait, dès les années 1840, à l'Algérie, alors en cours de conquête, à la suite des saint-simoniens. Dans son discours de Bordeaux du 19 octobre 1852 qui annonce le rétablissement de l'Empire, il consacre un important développement à l'Algérie qui souligne l'importance qu'elle revêt à ses yeux : « En face de Marseille nous avons un vaste royaume à assimiler à la France ». Quelques jours plus tard, à Amboise, il libère Abd el-Kader. Un lien étroit commence alors à se tisser entre les deux hommes. La conscience du potentiel économique de l'Algérie puisée dans les écrits des saint-simoniens se double chez Napoléon III de la certitude d'un particularisme algérien et du respect pour la civilisation arabo-musulmane. Il développe progressivement l'idée de se faire proclamer roi des Arabes comme il est empereur des Français, une idée qui arrive à maturation dans son esprit au début des années 1860.

Au préalable, la pacification de la Grande Kabylie, par le général puis maréchal Randon, au cours des campagnes de 1854 et de 1857 procure la sécurité à la colonie et permet aux détracteurs du régime militaire d'affirmer que celui-ci devient désormais inutile, Napoléon III décide d'abandonner le régime militaire au profit du régime civil et de créer, en juin 1858, un ministère de l'Algérie et des Colonies. Cette création souligne l'importance singulière à ses yeux de l'Algérie et tient également compte de ce que viennent de subir les Britanniques en Inde, avec la révolte des Cipayes, ce qui les amène au même moment à créer l'*India Office*. C'est le moment où Napoléon III fonde l'espoir de faire de la Méditerranée un lac français dont l'Algérie serait le point d'ancrage au Maghreb, cependant que la direction du Machrek serait confiée à Abd el-Kader, en qui il a toute confiance.

Cependant, après l'échec du passage à la tête du ministère de l'Algérie et des Colonies du prince Napoléon, partisan de l'assimilation et la démission tonitruante du prince en mars 1859, puis la gestion des affaires courantes par Chasseloup-Laubat, Napoléon III décide de se rendre sur place à l'été 1860. Il est séduit par le pays et par les Arabes qui lui disent les brimades que leur font subir les fonctionnaires du ministère au profit des colons. Napoléon III se rend alors compte qu'il faut procéder autrement et supprime le ministère, en novembre 1860. Comme avant le ministère, un gouverneur général qui est un militaire est envoyé sur place. C'est d'abord le maréchal Pélissier, puis le maréchal Mac Mahon.

Parallèlement, il est encouragé par ses conseillers arabophiles, le saint-simonien Ismaël Urbain et le colonel Lapasset, à agir vite et à frapper fort. Marié à une Algérienne et converti à l'islam, le premier en particulier est l'auteur de deux brochures, *L'Algérie pour les Algériens* et *Algérie française, Indigènes et immigrants*, où l'empereur a puisé des idées qu'il proclame avec force : « Notre grand devoir est de nous occuper du bonheur des trois millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination. » et plus encore : « L'égalité parfaite entre les indigènes et les Européens, il n'y a que cela de juste, d'honorable et de vrai. » Un sénatus-consulte d'avril 1863



arrête les spoliations de terres arabes et le refoulement des tribus, délimite leur territoire et leur en reconnaît la propriété avec toutefois comme but final la propriété individuelle. L'idée est de contenir la colonisation et d'encourager progressivement la marche des Arabes vers la civilisation. Les colons se montrent très hostiles à cette politique.

Au lendemain de troubles entre colons et Arabes et d'un second voyage en Algérie au printemps 1865, Napoléon III adresse une lettre au gouverneur Mac Mahon, le 20 juin 1865. Dans ce texte rendu immédiatement public, il dit vouloir réconcilier les Arabes et les colons et écrit : « La France qui sympathise partout avec les idées de nationalité ne peut, aux yeux du monde, justifier la dépendance dans laquelle elle est obligée de tenir le peuple arabe si elle ne l'appelle pas à une meilleure existence ». Cette lettre suscite une nouvelle fois la colère des colons.

Un nouveau senatus-consulte du 14 juillet suivant accorde aux musulmans et israélites algériens les mêmes droits civils qu'aux colons français et la possibilité de devenir citoyen français pour ceux qui en font la demande individuelle. Il s'agit-là peut-être de la mesure la plus libérale de toute la législation coloniale française. Au vrai, Napoléon III s'est laissé partiellement fléchir : « de l'association des peuples chère aux saint-simoniens, [il] glisse inconsciemment vers le concept assimilationniste de « fusion des races ». » Cependant, une série de catastrophes naturelles et surtout les réticences de toutes les parties concernées (les militaires, les colons et même les autochtones) ont raison de cette généreuse politique. La chute de l'Empire marque non seulement la fin définitive de l'idée du royaume arabe auquel Napoléon III a d'ailleurs renoncé dès la fin de son règne, mais aussi de l'assimilation tolérante et libérale telle que Chasseloup-Laubat et lui la concevaient, au profit d'une politique coloniale beaucoup plus directive.

On voit donc que Napoléon III n'a pas eu une conception figée de la colonisation. Celle-ci, foncièrement pragmatique et libérale, s'est fortement inspirée du saint-simonisme et de l'associationnisme avant même son arrivée au pouvoir. Sous la pression des circonstances, elle a pu évoluer vers l'assimilation, sans jamais se départir de son pragmatisme et de son libéralisme. Nul exemple ne l'illustre mieux que l'Algérie.

Par ses conquêtes et ses expérimentations, le Second Empire constitue à la fois un jalon original et une étape importante de l'histoire coloniale française avant la Troisième République qui en marque l'apogée. Le souverain y a pris toute sa part.